

Montréal, le 2 juillet 2019

Objet : Votre demande d'accès du 17 juin 2019 (ref : documents faisant état des primes de rendement attribuées aux salariés d'Investissement Québec pendant l'exercice 2018-2019).
N/D : 1-210-525

Nous faisons suite à votre demande d'accès formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) (ci-après, la « Loi sur l'accès ») datée du 17 juin 2019, reçue, par courriel, à nos bureaux le même jour, dont copie est jointe en annexe.

Après vérification, nous pouvons confirmer que le montant versé à titre de bonis aux employés d'Investissement Québec pour l'exercice 2018-2019 s'est chiffré à 4 993 134 \$.

En complément, nous joignons un document fournissant des explications relativement au régime de rémunération incitative en vigueur à Investissement Québec et des éléments de contexte quant aux sommes versées aux termes de celui-ci.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents

ORIGINAL SIGNÉ

Marc Paquet, avocat
Conseiller spécial, mandats stratégiques

p.j. Votre demande d'accès.

Marc Paquet

De:
Envoyé: Marc Paquet
À: Demande d'accès
Objet:

Bonjour Me Paquet,

Par la présente, j'aimerais obtenir les documents faisant état des primes de rendement attribuées aux salariés d'Investissement Québec pendant l'exercice 2018-2019.

Merci beaucoup.

Investissement Québec : Rémunération incitative

Quelques éléments de contexte :

- 1- **Un plus grand nombre de hauts dirigeants et cadres éligibles à la rémunération incitative en 2018-2019 comparé à l'exercice précédent**
Un nombre plus grand de cadres et de hauts-dirigeants étaient éligibles à la rémunération incitative, pour l'exercice 2018-2019, alors qu'ils ne l'étaient pas pour l'exercice précédent, puisqu'une large proportion d'entre eux sont entrés en poste au cours de l'exercice 2017-2018. En effet, plusieurs cadres et hauts dirigeants dans leur première année d'embauche n'ont pas reçu de rémunération incitative n'ayant pas travaillé le 130 jours requis ou encore ils ont reçu une rémunération incitative moindre n'ayant pas complété une année de service.

- 2- **Une performance financière record pour l'exercice 2018-2019 – bien que le ratio de frais de gestion demeure en deçà de la moyenne des comparables**

La rémunération incitative est notamment basée sur la performance de la Société et la performance de la Société au cours de l'exercice 2018-2019 est tout à fait enviable. Au cours de l'exercice 2018-2019, Investissement Québec a enregistré un rendement ajusté sur ses capitaux propres de 8,6 % et réalisé plus de 2400 interventions financières. La valeur des interventions engageant ses fonds propres a représenté un engagement financier de 1,5 milliard de dollars, de 36 % supérieur à la marque de 2017-2018. Ce financement a permis d'appuyer des projets d'entreprises d'une valeur de 6,9 milliards de dollars, en plus d'assurer la création ou au maintien de 9 675 emplois. À titre de mandataire du gouvernement du Québec, la Société a autorisé plus de 1,39 milliard de dollars de financement pour permettre la réalisation de projets d'une valeur de 6,3 milliards de dollars, contribuant à la création ou au maintien de 9 905 emplois.

Enfin, mentionnons que notre ratio de frais de gestion figure toujours sous la moyenne des organisations comparables. En effet, le ratio des frais de gestion d'IQ est de 1,33% en 2019, alors que la moyenne des sociétés comparables se situe à 1,7 %.

Quelques mots sur le programme de rémunération incitative chez Investissement Québec

La rémunération des hauts dirigeants d'Investissement Québec est établie d'après des pratiques rigoureuses et encadrées, selon les méthodes reconnues en matière de rémunération globale, incluant de bonnes pratiques de balisage dans son marché de référence pertinent. Investissement Québec est une société d'État à vocation commerciale, mais qui opère en situation de non-monopole. L'environnement hautement compétitif et le caractère unique d'Investissement Québec l'oblige à se rapprocher des pratiques de rémunération du secteur privé et des investissements institutionnels. Cette approche est primordiale afin d'attirer et retenir les talents nécessaires pour réaliser sa mission conformément au mandat que lui confie le Gouvernement.

Le programme de rémunération incitative d'investissement Québec est multifactoriels (facteurs corporatifs, sectoriels et individuels) et respecte les bonnes pratiques de marché. Ce programme fait partie intégrante du contrat de travail de tous les employés. Il est basé sur l'atteinte d'objectifs financiers prédéterminés et la rémunération incitative est payée lorsque les objectifs sont atteints (les indicateurs corporatifs, sectoriels et individuels). Des cibles maximum sont établies, et seul le facteur individuel permet un dépassement au-delà de la cible.